

Maladie charbonneuse et chantier de terrassement

Quelles mesures mettre en place pour prévenir une contamination éventuelle par *Bacillus anthracis* ?

La réponse de Véronique Caron, département Études et assistance médicales, INRS.



S. Boulet

Lors d'un chantier de terrassement proche d'un centre d'équarrissage, il a été découvert une fosse contenant des ossements animaux. La question de la contamination potentielle du terrain par des spores de *Bacillus anthracis* liée à ces carcasses s'est posée.

Quelles mesures de prévention techniques et médicales doivent être mises en place ?

Dans le monde, dans la population générale, les cas rapportés sont en grande majorité des charbons cutanés chez des personnes au contact direct de carcasses infectées, notamment d'animaux sauvages comme en Afrique ou dans les grands espaces naturels aux États-Unis [1]. Très peu de cas de charbon d'inhalation sont recensés. Ils sont essentiellement le fait d'actes terroristes, d'accidents de laboratoire, ou encore du travail de peaux et de laines importées de pays où la maladie charbonneuse est endémique. La forme digestive de la maladie ne concerne que les personnes ayant consommé de la viande ou des abats provenant d'animaux infectés. Le nombre de cas humains est très faible au regard du nombre d'animaux sauvages et de troupeaux potentiellement contaminés.

En France, des cas récurrents de foyers animaux sont signalés (deux à six foyers annuels entre 1999 et 2007 rapportés par l'Institut de veille sanitaire - InVS). Depuis 2002, date de la mise en place de la déclaration obligatoire de la maladie auprès de l'Agence régionale de santé, seuls quatre cas de charbons cutanés humains ont été déclarés : un chez une personne manipulant de la laine provenant d'un pays étranger endémique et trois chez des personnes ayant dépecé ou

éviscéré une même vache charbonneuse (InVS) [2].

En ce qui concerne le chantier évoqué dans la question, l'étude documentaire faite par un bureau d'études des sols mentionne qu'aucun élément ne permet de penser que des animaux contaminés par le bacille du charbon ont été enterrés sur le site, ce qui rend le risque de contamination du terrain très faible. Au vu de ces données, les mesures de prévention viseront essentiellement à réduire l'exposition potentielle des salariés par voie cutanée.

Au plan collectif, la première mesure serait de ne pas déplacer ces carcasses. S'il n'y a pas d'autre solution que de faire les fondations à l'emplacement des fosses, il est nécessaire de délimiter les zones de creusement et d'enfouissement et de limiter le nombre de personnes y travaillant. La pelleuse sera nettoyée au jet d'eau sans haute pression en fin de journée.

Sur le plan individuel, le port de gants de protection et de vêtements dédiés à cette activité est indispensable. En revanche, il n'est pas nécessaire de demander aux ouvriers de porter des combinaisons à usage unique et des masques. Les gants et les bottes seront nettoyées au jet d'eau en fin de poste et retirées avant d'entrer dans les baraques de chantier. L'employeur veille, comme le prévoit le Code du travail dans le cas de travaux particulièrement salissants, au maintien des vêtements de travail dans un état hygiénique satisfaisant. Le respect des mesures d'hygiène habituelles est fondamental : lavage soigneux des mains et du visage à l'eau et au savon avant chaque pause (repas, cigarette...) et interdiction de manger, boire ou fumer en travaillant.

Une information sur la maladie sera dispensée par le médecin du travail, afin de sensibiliser les ouvriers :

- en cas d'apparition d'une lésion suspecte (ulcération évoluant vers une escarre noire, non douloureuse), il est conseillé de consulter un médecin en lui précisant les conditions particulières du chantier de terrassement, afin de mettre en place une antibiothérapie adaptée et d'éviter une forme grave.
- en cas de plaie, quelle qu'en soit la nature, il est impératif de désinfecter soigneusement puis d'appliquer un pansement étanche.

BIBLIOGRAPHIE

- 1 | WHO, OIE, FAO - Anthrax in human and animals. 4th edition. Genève : OMS, 2008; 208 p.
- 2 | MADANI N, MENDY C, MOUTOU F, GARIN-BASTUJI B - La fièvre charbonneuse en France. Épisodes de l'été 2009 et foyers enregistrés sur la dernière décennie (1999-2009), Anses. *Bull Épidémiol Hebd.* Hors Série spécial zoonoses ; 2010 : 15-17.

POUR EN SAVOIR +

- ABADIA G, CAPEK I, JOSSERAN L, GOFFETTE R ET AL. - Recommandations pour la surveillance et la lutte contre le charbon animal et humain. Guide méthodologique. Saint-Maurice. InVS ; 2005 : 35 p.
- CARON V - Charbon et milieu professionnel. Assistance TP 6 *Doc Méd Trav.* 2008; 116 : 547-50.
- Charbon. In: Guide EFICATT. INRS, 2011 (www.inrs.fr/eficatt).
- Charbon bactérien. Fièvre charbonneuse. fiche zoonose ZO4. INRS, MSA, ministère de l'Agriculture, 2005 (http://agriculture.gouv.fr/IMG/pdf/charbon_190905net.pdf)